



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des
Interventions en cas d'urgence maritime

Centennial Towers 7th Floor - 7W11

200 Kent Street

Ottawa

Ontario

K1A0S5

| | |
|---|---|
| Title - Sujet EIEP : Récupérateurs à grande capac | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-190145/A | Date 2020-06-11 |
| Client Reference No. - N° de référence du client F7047-190145 | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$ERD-008-27805 |
| File No. - N° de dossier 008erd.F7047-190145 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-07 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bakhos, Maya | Buyer Id - Id de l'acheteur 008erd |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 292-3550 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Demande de renseignements (DDR)

Table des matières

1. But
2. Renseignements généraux
3. Portée éventuelle des travaux et contraintes
4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales
5. Calendrier
6. Remarques importantes à l'intention des répondants
7. Date de clôture de la lettre d'information ou de la DDR

Liste des annexes

| | |
|----------|-------------------------|
| Annexe A | Exigences générales |
| Annexe B | Renseignements demandés |

1. But

Le but de cette demande de renseignements (DDR) est de demander aux entreprises intéressées de fournir des commentaires et des recommandations concernant cette exigence ainsi que de répondre aux questions connexes de l'annexe B.

Les questions posées concernent la ou les demandes éventuelles de la Garde côtière canadienne (GCC) pour la fourniture de récupérateurs à grande capacité disponibles sur le marché, de deux capacités différentes (100 m³/h et 250 m³/h), qui seront utilisés en cas de déversements d'hydrocarbures de tailles et de viscosités diverses dans les glaces et dans des conditions de clarté, tant dans les eaux abritées que non abritées. Les récupérateurs, ainsi que tous leurs composants et accessoires, peuvent être stockés et déployés sur certains des plus grands navires de la Garde côtière canadienne (GCC), y compris les brise-glaces.

Les objectifs de la présente DDR sont les suivants :

- a) Fournir à l'industrie des informations générales sur la portée éventuelle des travaux, les exigences et les dispositions d'un contrat ou de plusieurs contrats pour les récupérateurs à grande capacité;
- b) Permettre au Canada de demander des informations et des commentaires à l'industrie concernant la portée des travaux (veuillez vous référer aux annexes A et B de la présente DDR);
- c) Permettre au Canada d'élaborer une (ou plusieurs) demande(s) de soumissions éventuelle (s) pour ces travaux.

2. Renseignements généraux

Le Programme de l'équipement d'intervention environnementale (PEIE) de la GCC fait partie du Plan de protection des océans annoncé en novembre 2016. Dans le cadre du PEIE, la GCC renouvelle l'ensemble de son matériel d'intervention environnementale (IE) afin de se doter d'une solide capacité d'intervention stratégique à l'échelle

nationale. Le programme PEIE permet de moderniser le matériel d'IE grâce à une nouvelle technologie pour les emplacements stratégiques d'IE au Canada.

Pour savoir comment trouver et soumissionner les approvisionnements de la GCC dans le cadre du PEIE, veuillez consulter le site Web.Achatsventes.gc.ca. Tous les avis (demande de propositions, DDR, etc.) relatifs au programme PEIE auront des titres qui commencent par « PEIE : » afin qu'ils soient faciles à repérer.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

Il est possible de conclure plusieurs contrats pour la fourniture de récupérateurs à grande capacité à la suite d'éventuelles soumissions. Une description de l'utilisation prévue des récupérateurs à grande capacité est fournie à l'annexe A de la DDR. Ces travaux peuvent comprendre l'un ou l'ensemble des éléments suivants :

- fourniture d'équipement;
- mise à l'essai du ou des premiers articles et essais préalables à l'acceptation;
- fourniture de formation et de matériel de formation (en matière de sécurité, opérationnelle et de gestion du cycle de vie);
- fourniture de manuels et d'autres documents de soutien logistique intégré;
- fourniture de pièces de rechange en fonction des listes de pièces de rechange essentielles et recommandées fournies.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici un certain nombre de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur toute demande de soumissions éventuelle pour les deux types de récupérateurs à grande capacité.

- a) L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Organisation mondiale du commerce – Accord relatif aux marchés publics (OMC-AMP), l'Accord de libre-échange canadien (ALE), l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) peuvent s'appliquer aux demandes de soumissions éventuelles;
- b) Toute demande de soumissions éventuelle ne peut être assujettie à la *Loi sur la production de défense*;
- c) Retombées industrielles et technologiques (RIT) : les RIT ne s'appliqueront pas aux demandes de soumissions éventuelles;
- d) Programme des marchandises contrôlées (PMC) : le PMC peut ne pas s'appliquer aux demandes de soumissions éventuelles;
- e) Toute demande de soumissions éventuelle sera assujettie au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE);
- f) Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) : des ERTG peuvent s'appliquer aux demandes de soumissions éventuelles.

5. Calendrier

Pour fournir les réponses, le calendrier suivant devrait être utilisé comme base de référence :

- a) Présente DDR : juin 2020
- b) Soumissions(s) éventuelle(s) : août 2020
- c) Attribution(s) éventuelle(s) du contrat : octobre 2020

6. Remarques importantes à l'intention des répondants

6.1 Envoi de la réponse

Les répondants intéressés peuvent envoyer leur réponse à l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, dont le nom figure ci-dessous :

L'autorité contractante pour le contrat est :

Maya Bakhos
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des services d'affrètements maritimes
Division des interventions d'urgence maritime
Ottawa (Ontario) K1P 6E6
Numéro de téléphone : 613-292-3550
Courriel : maya.bakhos@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.2 Format de la réponse

Les répondants sont invités à fournir leur réponse à cette DDR sous la forme d'un document PDF non protégé (pas de mot de passe requis). Les réponses doivent comporter une page de couverture sur laquelle figure : le numéro de la DDR, la dénomination sociale complète du répondant et la date. Les réponses doivent également inclure un point de contact pour le répondant (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel). Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant au système de numérotation de l'annexe B de la présente DDR.

6.3 Traitement de la réponse

Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle. Toutefois, le Canada peut utiliser ces informations pour planifier une éventuelle demande de soumissions pour les travaux décrits dans le présent document. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait également examiner des réponses reçues après la date de clôture de la DDR.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement canadien examinera les réponses reçues. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou de recourir aux services des

ressources du gouvernement qu'il juge nécessaires pour examiner les réponses. Celles-ci ne seront pas nécessairement examinées par tous les membres de l'équipe d'examen.

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser d'autres questions ou leur demander de préciser un aspect d'une de leurs réponses. Le Canada peut partager une ébauche d'une éventuelle demande de propositions d'une ou plusieurs parties de celle-ci avec les répondants afin d'obtenir leurs commentaires, une fois que les ébauches sont prêtes. Le Canada peut également publier d'autres DDR liées à cette initiative.

Les réponses ne seront pas renvoyées aux répondants.

6.4 Autres remarques importantes

Des modifications peuvent être apportées à la présente demande de renseignements, le cas échéant, elles seront annoncées sur le site Web Achatsetventes.gc.ca. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca fréquemment pour vérifier la présence de telles modifications.

La DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Aucun accord ni contrat fondé sur la présente DDR ne sera conclu. Elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à lancer ultérieurement une (des) demande (s) de soumissions ou à attribuer un (des) contrat (s) pour les travaux décrits dans les présentes.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme leur appartenant, appartenant à un tiers ou constituant des renseignements personnels. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un répondant (pour obtenir de plus amples renseignements, consulter : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

Les répondants sont tenus d'indiquer si leur réponse, ou une quelconque partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à la présente DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DDR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De la même manière, la participation à la présente DDR ne constitue pas une condition ni un préalable pour participer à une éventuelle demande de soumissions ultérieure.

Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par les répondants pour la participation à la présente DDR.

7. Date de clôture de la lettre d'information ou de la DDR

Les réponses à la présente DDR doivent être envoyées à l'autorité contractante de TPSGC identifiée ci-dessus au plus tard à 14 h, HAE, le 22 juin 2020.

ANNEXE A

EXIGENCES DE HAUT NIVEAU

La Garde côtière canadienne (GCC) peut avoir besoin de récupérateurs à grande capacité offerts sur le marché pour récupérer des déversements de pétrole. Le récupérateur résistant à la glace sera conçu pour être déployé à partir de navires de la Garde côtière dans l'Arctique canadien. Le récupérateur de haute mer est conçu pour être déployé à partir de navires de la Garde côtière en haute mer le long des deux côtes canadiennes.

Au minimum, le récupérateur résistant à la glace et le récupérateur de haute mer doivent satisfaire aux exigences suivantes [R] :

- [R1] Le récupérateur résistant à la glace doit avoir une capacité de récupération minimale de 100 m³/heure.
- [R2] Le récupérateur de haute mer doit avoir une capacité de récupération minimale de 250 m³/heure.
- [R3] Les récupérateurs doivent pouvoir récupérer le pétrole avec une efficacité de récupération d'au moins 90 %. L'efficacité de récupération est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le volume de pétrole récupéré et le volume total des liquides récupérés.
- [R4] Les récupérateurs doivent pouvoir récupérer et pomper de l'huile d'une viscosité allant jusqu'à 600 000 centistokes. La pompe du récupérateur doit pouvoir pomper l'huile récupérée sur une distance d'au moins 70 m.
- [R5] Les récupérateurs doivent pouvoir fonctionner dans des conditions de vagues allant jusqu'à 4 sur l'échelle de Beaufort.
- [R6] Les récupérateurs et tous les composants connexes doivent être entreposés dans un ou plusieurs conteneurs ou sur une ou plusieurs plateformes avec verrous tournants ISO standard.
- [R7] Les récupérateurs doivent être faits de matériaux durables afin d'éviter les dommages causés par les collisions avec des débris flottants ou de la glace. Les matériaux utilisés doivent également être résistants aux rayons ultraviolets (UV) et aux moisissures.
- [R8] Les récupérateurs doivent être offerts avec tous les composants et les accessoires nécessaires pour mener des opérations dans l'Arctique canadien et en haute mer.

ANNEXE B

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

Fonctionnement

La GCC cherche à déterminer les limites opérationnelles des récupérateurs spécifiés.

[Q1] Quelles sont les conditions les plus difficiles en mer (échelle de Beaufort) dans lesquelles les récupérateurs aux capacités spécifiées demeurent relativement efficaces? Quelle incidence des conditions plus difficiles en mer ont-elles sur l'efficacité de récupération?

[Q2] Dans quels types de conditions glacielles (type de glace, taille, quantité, etc.) les récupérateurs spécifiés sont-ils les plus efficaces? Dans quelles conditions glacielles ne sont-ils plus en mesure de récupérer efficacement le pétrole?

[Q3] Quelle est la plage de température dans laquelle les récupérateurs peuvent fonctionner?

[Q4] Quelle est la hauteur maximale depuis laquelle les récupérateurs peuvent être déployés?

Logistique

La GCC souhaite obtenir des renseignements sur les récupérateurs spécifiés afin de mieux déterminer quels navires conviendront le plus au déploiement des récupérateurs.

[Q5] Quel est le poids approximatif du système complet de récupération de chaque récupérateur?

[Q6] Quel est l'espace approximatif à prévoir sur le pont du navire pour le déploiement de l'un ou l'autre des récupérateurs?

[Q7] Existe-t-il des exigences particulières en matière d'entreposage des récupérateurs lorsque ceux-ci sont entreposés ou transportés sur des navires à des températures inférieures à zéro et dans des conditions climatiques difficiles (pluie, pluie verglaçante, neige, vents violents, etc.)? Existe-t-il des exigences particulières ou des pratiques exemplaires en matière d'entreposage des récupérateurs spécifiés sur des navires ou à l'extérieur?

[Q8] Quel soutien en service est offert au Canada pour les récupérateurs?

Entreposage et confinement

La GCC souhaite obtenir des renseignements sur l'entreposage et le confinement des récupérateurs spécifiés.

[Q9] Les conteneurs normalement fournis avec les récupérateurs peuvent-ils être gerbés une fois remplis?

[Q10] Les composants des deux systèmes de récupération peuvent-ils tous être placés dans des conteneurs ISO standard de 10 pi ou 20 pi?

[Q11] Les conteneurs généralement utilisés pour entreposer les récupérateurs spécifiés sont-ils offerts avec couvercles rigides amovibles?

[Q12] Les conteneurs renfermant les récupérateurs spécifiés sont-ils équilibrés de manière à ce qu'une élingue de levage de conteneur ISO standard puisse les déplacer? Quel type d'élingue de levage est recommandé?

Commentaires généraux

[Q13] Quels accessoires sont offerts avec les récupérateurs spécifiés?

[Q14] Quelle expérience et quelle capacité avérée du produit (c.-à-d. en matière d'années d'expérience, de capacité de rendement avérée du produit, d'unités fabriquées et livrées, etc.) est-il recommandé de prendre en compte pour déterminer si une entreprise peut fournir des récupérateurs qui ont fait leurs preuves dans l'industrie?

[Q15] À quels essais les récupérateurs ont-ils été soumis et quels certificats ont été obtenus?

[Q16] De quels documents et de quelles preuves d'utilisation sur le terrain les récupérateurs disposent-ils?

[Q17] Veuillez fournir tout renseignement supplémentaire que le Canada devrait, selon vous, considérer avant l'acquisition de récupérateurs à grande capacité.